

## Question de succession de famille

## Par **ADVENTURE**, le **14/03/2016** à **10:25**

Madame Monsieur bonjour,

Ma tante qui est la soeur de mon père n'a jamais eu d'enfants.

Elle s'est mariée avec un homme ayant une fille d'un premier mariage.

Elle a reconnu cette enfant.

Le mari de ma tante est aujourd'hui décédé.

Mon frère et moi sommes les seuls liens de sang de ma tante.

Ma question est de savoir quels sont nos droits sur l'héritage de ma tante.

Cordialement,

M.NADDEO

## Par youris, le 14/03/2016 à 15:11

Bonjour,

Vous n'avez aucun droit sur l'héritage de votre tante puisque votre tante a un enfant qui est héritier réservataire.

**Salutations** 

## Par ADVENTURE, le 14/03/2016 à 16:22

Bonjour,

Je m'en doutais!

Merci pour votre réponse rapide.

Cordialement,

Adventure,